

Décision

Générale

colonial

Décision n° 351 18 mars 1953

n° 351 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du soldat Benoît (Auguste), décédé et inhumé au cimetière de Djibouti le 6 août 1948, seront exhumés et transférés au cimetière de Mouzeuil (Vendée). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront imputées au budget de la Guerre.